

**XIII**

**BUDGET**

DU

**CORPS DE LA GENDARMERIE**

**POUR L'EXERCICE 1927.**

---

**XIII**

**BEGROOTING**

VAN HET

**KORPS DER GENDARMERIE**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1927.**

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES.

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1927 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 56,195,301 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 35,477,100 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 91,672,401 »

conformément au tableau ci-annexé.

## ART. 2.

Les dispositions de la loi du 23 janvier 1925 instituant une Caisse nationale des pensions de la guerre, sont applicables, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1925, aux pensions, rentes et allocations militaires dans la composition desquelles il entre un élément quelconque dérivant de la guerre.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 56,195,301 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 35,477,100 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 91,672,401 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

## ART. 2.

De beschikkingen der wet van 23 Januari 1925 houdende instelling van eene Nationale Kas voor oorlogspensioenen, zijn sedert 1<sup>er</sup> Januari 1925 toepasselijk op de pensioenen, renten en militaire tegemoetkomingen, die ook maar eenigermate met den oorlog verband houden.

## ART. 3.

Les comptables, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1926.

## ART. 3.

De rekenplichtigen, die hunne fondsen op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist, schuldenaar of schuldeischer voor het verschil, in min of in meer, tusschen de ingetrokken sommen en die welke hun wegens hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

Gegeven te Brussel, den 16 November 1926.

ALBERT

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,*

CH. DE BROQUEVILLE.

*Le Ministre des Finances,*

*De Minister van Financiën,*

B<sup>on</sup> M. HOUTART.

---

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE  
POUR L'EXERCICE 1927.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
TRAITEMENTS ET AUTRES ALLOCATIONS OU PRESTATIONS.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations . . . . .	55,822,040 »
2	Correspondances de service. Redevance globale due à l'administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925) . . . . .	141,011 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
3	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension, prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année) . . . . .	158,600 »
4	Secours . . . . .	73,650 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
SERVICES DIVERS.		
5	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) . . . . .	32,389,500 »
6	Arriérés résultant de la péréquation des pensions (Loi du 29 juillet 1926, art. 52.) . . . . .	3,000,000 »
7	Arriérés résultant du rajustement des pensions. (Loi du 28 juillet 1926) . . . . .	87,600 »
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*  
CL. DE BROQUEVILLE.

*Le Ministre des Finances,*  
B<sup>on</sup> M. HOUTART.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE  
VOOR HET DIENSTJAAR 1927.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	JAARWEDDEN EN ANDERE TOEKENNINGEN OF VERSTREKKINGEN.	
55,963,051 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen . . . . .	1
	Dienstbriefwisseling Ronde som verschuldigd aan het beheer van Postenrijen. (Koninklijk besluit van 25 April 1925.)	2
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
232,250 »	Pensioenen, tegemoetkomingen en verhoogingen van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, van tegemoetkomingen en van de als pensioen geldende vergoedingen, met ingang in 1927 of vóór 1 Januari van dit jaar).	3
	Hulpgelden . . . . .	4
56,193,301 »	<b>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	<b>HOOFDSTUK III.</b>	
	VERSCHIEDENE DIENSTEN.	
35,477,100 »	Veranderlijk deel der wedden en loonen (met inbegrip van de voorloopige verhooging).	5
	Achterstallen wegens de perequatie der pensioenen. (Wet van 29 Juli 1926, art. 52)	6
	Achterstallen wegens de wederaanpassing der pensioenen. (Wet van 28 Juli 1926.)	7
91,672,401 »	<b>TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.</b>	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 16 November 1926.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Landsverdediging,*  
**CH. DE BROQUEVILLE.**

*De Minister van Financiën,*  
**B<sup>OR</sup> M. HOUTART.**

(6)

# XIII

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1927.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a.		1° Officiers de tous grades (1) . . . . . fr. 2,305,100 »
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1). . . . . 44,540,800 »
		46,845,900 »
<i>Fourrages :</i>		
		1° 598,255 rations (chevaux de selle) à fr. 10.26 . . . . . fr. 6,137,891 »
		2° 16,425 rations (chevaux de trait) à fr. 10.50 . . . . . 172,462 »
b.		3° 52,560 rations (chevaux d'officiers) à fr. 10.26 . . . . . 539,265 »
		4° Supplément d'un demi-kilo d'avoine par jour alloué à 192 chevaux de l'escadron d'instruction, à fr. 0.77 . . . . . 53,962 »
		6,905,580 »
c.		Armement et munitions . . . . . 3,000 »
d.		Couchage des hommes . . . . . 100,000 »
<i>Casernement :</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier . . . . . 250,000 »
<i>Remonte :</i>		
		40 chevaux au prix moyen de 4,500 francs (y compris les frais des commis- sions de remonte) . . . . . fr. 180,000 »
f.		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc. . . . . 1,000 »
		Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés. . . . . 40,000 »
		221,000 »
<i>Divers :</i>		
g.		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr. 1,498,560 <sup>(2)</sup> »
2	»	Correspondances de service. Redevance globale due à l'Administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925). . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,822,040	54,555,300	1,266,740	»	<p>(1) ART. 1, litt. a. — Voir note-annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc.</p> <p>ART. 1<sup>er</sup>. — Les crédits sont mis en rapport avec les effectifs en hommes et en chevaux présents et qui sont inférieurs aux effectifs organiques.</p> <p>Bien que des réductions soient faites sur certains postes de l'article 1<sup>er</sup>, il y a augmentation pour l'ensemble de cet article ; elle provient, en ordre principal, du renchérissement du prix des denrées fourragères et du prix d'achat des chevaux.</p> <p>A remarquer également qu'un crédit de 10,000 francs a été inscrit aux dépenses diverses (litt. g) pour l'utilisation, par le corps de la Gendarmerie, du charroi automobile. Mais de ce chef, une somme de même import sera versée aux Voies et Moyens par le Service du charroi automobile et des carburants, pour les cessions d'essence, d'huile, de carbure de calcium, de pièces de rechanges, etc., que ce service fera, contre paiement, au corps de la Gendarmerie.</p> <p>En outre, on évalue à 40,000 francs, les recettes à verser aux Voies et Moyens, pour cessions de chevaux, contre paiement aux officiers.</p> <p>Il est tenu compte du relèvement de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito</i>) (230,000 francs).</p> <p>(2) ART. 1, litt. g. — Voir note-annexe.</p>
141,011	141,011	»	»	
55,963,051	54,696,311	1,266,740	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,266,740 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Pensions et secours.</i>		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1927, ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année) :
	a	Pensions provisoires . . . . . fr. 300 »
	b	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux (pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service) . . . . . 55,500 »
3	c	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires du Corps de la gendarmerie en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne), accordés aux officiers et aux militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie, pour invalidité dont l'origine ou l'aggravation ne se place pas entre le 1 <sup>er</sup> août 1914 et le 30 septembre 1919, ou qui sont atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels commis, provoqués ou favorisés par des Allemands . . . . . 74,000 »
	d	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés en attendant la liquidation de leur pension par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions. . . . . 45,000 »
	e	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires, en faveur des ascendants des membres célibataires du Corps de la gendarmerie, décédés, et d'autres ayants droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations . . . . . 3,600 »
		Secours :
	a	Secours viagers dont bénéficient d'anciens sous-officiers et gendarmes réformés pour infirmités avant la loi du 24 mai 1912, portant révision des pensions des militaires en-dessous du grade d'officier . . . . . 58,650 »
4	b	Secours non renouvelables à des gendarmes qui, par suite de malheurs de famille ou d'événements exceptionnels, se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt et en faveur desquels la prévoyance ordinaire n'a pu agir efficacement . . . . . 5,000 »
	c	Allocations tenant lieu de pension à d'anciens gendarmes ne bénéficiant pas d'une pension à charge d'une institution de prévoyance, à leurs veuves et à leurs familles . . . . . 32,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
158,600	2,728,500	»	2,569,900	ART. 3. — Malgré les augmentations de crédits dues (16,100 fr.) à l'application des lois des 23 et 29 juillet 1926 ( <i>Moniteur</i> du 4 août 1926, n° 216) relatives respectivement au rajustement et à la péréquation des pensions, etc., il y a diminution résultant, en ordre principal, du passage à la Caisse Nationale des Pensions de la guerre, des pensions dans lesquelles entre un élément quelconque dérivant de la guerre (art. 2 du projet de loi).
73,650	71,500	2,150	»	ART. 4. — L'augmentation résulte de l'application de l'article 28, § 3, de la loi du 29 juillet 1926 ( <i>Moniteur</i> du 4 août 1926) relative à la péréquation des pensions, etc.
232,250	2,800,000	2,150	2,569,900	
DIMINUTION. . . fr.		2,567,750		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Services divers.</i>		
Partie mobile des traitements et salaires :		
5	a.	Partie mobile des traitements et salaires . . . . . fr. 28,037,500 »
	b.	Augmentation provisoire de la partie mobile . . . . . 4,352,000 »
6	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions (loi du 29 juillet 1926, art. 32) . . . . .
Arriérés résultant du rajustement des pensions (loi du 28 juillet 1926) :		
7	a.	Arriérés résultant du rajustement des pensions d'invalidité . . . . . fr. 56,000 »
	b.	Arriérés résultant du rajustement des pensions aux veuves et autres ayants-droit y assimilés . . . . . 50,000 »
	c.	Arriérés résultant du rajustement des allocations aux ascendants . . . . . 1,600 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
32,389,500	14,700,000	17,689,500	»	ART. 5. — Le crédit a été calculé dans l'hypothèse où l'index-number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de quinze tranches de la partie mobile et de huit tranches de l'augmentation provisoire.
3,000,000	»	3,000,000	»	ART. 6 (nouveau). — Le libellé de l'article justifie suffisamment le crédit demandé; il ne comprend pas les sommes nécessaires à la Caisse Nationale des pensions de la guerre pour assurer le paiement des arriérés de la péréquation des pensions visées par l'article 2 de la loi du 2 août 1926 relative au Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1926.
87,600	»	87,600	»	ART. 7 (nouveau). — Le libellé de l'article justifie suffisamment le crédit demandé.
35,477,100	14,700,000	20,777,100	»	
AUGMENTATION. . . fr.		20,777,100		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr/>	
<p><b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b></p>	
I.	Traitements et autres allocations ou prestations. . . . . fr.
II	Pensions et secours. . . . .
<p>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.</p>	
<p><b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b></p>	
III.	Services divers . . . . .
<p>TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr.</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
55,963,054 »	54,696,311 »	1,266,740 »	»	
232,250 »	2,800,000 »	»	2,567,750 »	
56,195,301 »	57,496,311 »	1,266,740 »	2,567,750 »	
35,477,100 »	14,700,000 »	20,777,100 »	»	
91,672,401 »	72,196,311 »	22,043,840 »	2,567,750 »	
AUGMENTATION. . fr.		19,476,090 »		

(16)

**NOTE-ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE**

**POUR L'EXERCICE 1927**

---

**COMPOSITION DU CORPS**

---

**CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.**

## CORPS DE LA

## OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmerie.	OFFICIERS : comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
1	»	1	Général major . . . . .	29,500 »	29,500 »
3	»	3	Colonels . . . . .	25,500 » 24,000 »	25,500 » 48,000 »
5	»	5	Lieutenants-colonels } 2 à . . . . . 5 à . . . . .	20,000 » 21,250 »	40,000 » 63,750 »
5	»	5	Majors . . . . .	17,000 » 18,000 »	34,000 » 54,000 »
51	»	51	Capitaines commandants et capitaines } 15 à . . . . . 5 à . . . . . 6 à . . . . . 8 à . . . . . 12 à . . . . . 5 à . . . . .	12,500 » 13,250 » 14,000 » 14,750 » 14,900 » 15,700 »	187,500 » 66,250 » 84,000 » 118,000 » 178,800 » 78,500 »
74	»	74	Lieutenants et sous-lieutenants } 9 à . . . . . 25 à . . . . . 25 à . . . . . 10 à . . . . . 5 à . . . . .	8,000 » 8,750 » 9,500 » 10,250 » 11,750 »	72,000 » 218,750 » 237,500 » 102,500 » 58,750 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre . . . . .	17,000 »	17,000 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre . . . . .	17,000 »	17,000 »
1	»	1	Officier subalterne hors cadre . . . . .	14,000 »	14,000 »
»	1	»	Colonel médecin . . . . .	24,000 »	24,000 »
»	1	»	Capitaine en premier médecin . . . . .	15,700 »	15,700 »
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire . . . . .	22,500 »	22,500 »
»	1	1	Lieutenant vétérinaire . . . . .	11,750 »	11,750 »
»	1	»	Officier payeur trésorier . . . . .	15,700 »	15,700 »
»	1	»	Officier d'équipement . . . . .	15,700 »	15,700 »
142	6	144			1,850,650 »
148			A ajouter :		
			Officiers en non-activité . . . . .		8,000 »
					1,858,650 »
			A déduire :		
			1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .		9,290 »
			RESTE. . . . fr.		1,849,360 »
			A ajouter :		
			Indemnités aux officiers montés . . . . .		86,400 »
			Indemnités d'amortissement . . . . .		43,200 »
			Indemnités de résidence . . . . .		38,000 »
			Indemnités familiale et de naissance . . . . .		69,100 »
			Indemnités de cabinet de consultation . . . . .		2,400 »
			Indemnités de marche . . . . .		40,000 »
			Indemnités de séparation . . . . .		15,000 »
			Indemnités de service en Allemagne occupée . . . . .		13,100 »
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants . . . . .		8,000 »
			Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade . . . . .		7,200 »
			Indemnités de séjour dans les camps . . . . .		140 »
			Indemnités de tenue et d'équipement . . . . .		133,200 »
			Total. (art. 1 <sup>er</sup> , litt. a, 1 <sup>o</sup> ). . . . fr.		2,305,100 »

**GENDARMERIE.****TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
401		Adjudants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7,000 »	707,000 »
114		Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	6,500 »	741,000 »
290		Premiers maréchaux des logis chefs . . . . .	6,300 »	1,827,000 »
570		Maréchaux des logis chefs . . . . .	5,900 »	3,363,000 »
395		Premiers maréchaux des logis . . . . .	5,500 »	2,172,500 »
1,840		Maréchaux des logis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,500 »	10,120,000 »
1,839		Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,300 »	9,746,700 »
452		Brigadiers . . . . .	4,200 »	1,898,400 »
273		Gendarmes. . . . .	4,000 »	1,092,000 »
26		Maréchaux-ferrants . . . . .	4,680 »	121,680 »
			(en moyenne).	
5,900	1,639 (de selle). 45 (de trait).	A ajouter :		31,789,280 »
		Suppléments de traitement pour augmentations intercalaires. . . . .		3,520,000 »
			<b>TOTAL. . . . fr.</b>	<b>35,309,280 »</b>
		A déduire :		
		1/3 % pour médicaments (approximativement). . . . .		176,460 »
			<b>RESTE . . . fr.</b>	<b>35,132,820 »</b>
		A ajouter :		
		Indemnités aux gendarmes montés . . . . .		296,620 »
			<b>TOTAL. . . . fr</b>	<b>35,429,440 »</b>
		A ajouter :		
		Indemnités familiale et de naissance. . . . .		2,006,800 »
		Indemnités au personnel de la brigade de Laeken . . . . .		9,000 »
		Indemnités pour bicyclettes . . . . .		449,160 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne. . . . .		540,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne. . . . .		110,000 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée au personnel subalterne . . . . .		150,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne . . . . .		3,000 »
		Haute paie pour chevrons de front . . . . .		1,030,000 »
		Haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912) . . . . .		6,100 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement de l'Etat . . . . .		893,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis . . . . .		260,000 »
		Indemnités de tenue et d'équipement . . . . .		3,540,000 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement de lampes électriques de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes. . . . .		30,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître . . . . .		1,000 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers . . . . .		80,000 »
		Indemnités de chauffage au personnel logé dans des baraquements loués par l'Etat (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril). . . . .		3,000 »
			<b>TOTAL (art. 1<sup>er</sup>, litt. a, 2<sup>e</sup>). . . . fr.</b>	<b>44,540,800 »</b>

ART. 1<sup>er</sup>, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*Service de l'administration :*

Indemnités fixes de bureau des officiers . . . . . fr.	»	60,000	
Achat et entretien des registres destinés aux facteurs . . . . .	50		
Imprimés divers destinés aux brigades . . . . .	40,000		
Feuillets contrôles . . . . .	200		
Feuillets matriculaires, fiches de renseignements, livrets matricules et livrets militaires . . . . .	200		
Cartons servant au classement des pièces matriculaires . . . . .	100		
Déclarations de lecture des lois militaires . . . . .	50		
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'indemnité fixe . . . . .	4,000		
Frais de chauffage des bureaux . . . . .	225,000		
Frais de reliure du Journal militaire officiel . . . . .	500		
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens.	4,000		
Frais résultant des envois de fonds et des opérations du service des chèques postaux . . . . .	8,000		
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire	2,000		
Frais d'envoi de correspondances à des militaires résidant à l'étranger	10,000		
Frais résultant des communications téléphoniques à longues distances	1,500		
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions . . . . .	15,000		
		<u>277,600</u>	
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation . . . . .		70,000	
			<u>407,600</u>

*Service des écuries :*

Frais résultant de la ferrure des chevaux . . . . . fr.	25,000		
Frais résultant de l'achat de fers, clous, etc. . . . .	44,000		
Clous Delperrier . . . . .	500		
		<u>69,500</u>	
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie . . . . .	10,000		
Frais résultant de l'éclairage des écuries . . . . .	9,000		
Graisse pour pieds des chevaux . . . . .	2,500		
Entretien des objets de manège . . . . .	1,500		
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues . . . . .	7,000		
		<u>30,000</u>	
Entretien des bâches pour chevaux . . . . .	4,000		
Entretien des chariots fourragères . . . . .	2,000		
Entretien des bâches pour chariots fourragères . . . . .	500		
Coût et entretien des sacs à avoine . . . . .	2,000		
		<u>5,500</u>	
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et à l'enfouissement des cadavres . . . . .		5,000	
			<u>110,000</u>

*Service de l'instruction :*

Frais résultant des cours préparatoires à l'épreuve de la sous-lieutenance, cours particuliers, cours scientifiques dans les chefs-lieux de district . . . . . fr.	10,000		
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salles d'armes, cours de gym- nastique et natation . . . . .	5,000		
		<u>15,000</u>	
A REPORTER. . . . . fr.			<u>532,600</u>

REPORT. . . . fr. 532,600

*Dépenses diverses :*

Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille . . . . .	fr. 421,460
Frais d'inhumation des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux . . . . .	1,500
Indemnités de déplacement et de déménagement aux officiers . . . . .	47,500
Indemnités de déplacement et de déménagement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	200,000
Indemnités de déplacement aux officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie et frais de mission de l'agent technique chargé de la visite des armes dans les unités . . . . .	500
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à la Société nationale des chemins de fer belges et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	200,000
Valeur des billets spéciaux utilisés par les officiers à l'occasion de leurs déplacements, à rembourser aux sociétés citées ci-dessus . . . . .	75,000
Frais résultant de l'utilisation du charroi automobile (essence, huile, carbure de calcium, pièces de rechange, etc.) . . . . .	10,000
Dépenses imprévues . . . . .	10,000
	965,960
<b>TOTAL du littéra g de l'article 1<sup>er</sup>.</b> . . . . fr.	<b>1,498,560</b>

**ART. 3 (nouveau) DU PROJET DE LOI.**

Cet article figure déjà au Budget de la Défense Nationale; il est introduit au Budget de la Gendarmerie à l'effet de consacrer légalement la manière de procéder en vigueur.